

GT EI du 26 juin 2026

CRPE et statut des AESH lauréats

Quatre AESH admis au CRPE cette année, tendance stable. Deux voies possibles avant la prise de fonction de stagiaire :

- Démission à une date antérieure à l'entrée en stage.
- Congé pour convenances personnelles pendant l'année de stage, avec droit à réintégration si non titularisation.

Procédure : contact avec le service (pas d'obligation de démission), information complète fournie pour un choix éclairé.

Formation

Respect strict du contrat AESH : formation prioritairement sur heures connexes (hors présence élèves). Flexibilité au cas par cas possible si continuité d'accompagnement assurée (banalisation, organisation locale).

Renforcement des AESH-formateurs (ex. santé-sécurité au travail) et pair-formation.

Modules ciblés outils numériques en présentiel dès la rentrée, localisés par proximité.

Organisation des examens

Note académique 2024 : AESH non mobilisés pour surveillance, uniquement pour accompagnement d'élèves notifiés MDPH avec aménagements d'examen. AESH supplémentaires prépositionnés en renfort par sécurité ; numéro dédié DEC communiquée aux établissements.

Préparation de la rentrée

80% des données disponibles ; affectations lycées au 30/06 (fichier national).

Envoi des modalités de service entre le 01/07 et le 03/07 (tests techniques concluants).

Mobilité AESH

39 mobilités validées en 2024 (5 médicales, 34 rapprochements de domicile) contre 32 en 2023.

Priorisation par critères (santé, distance), suivi au fil de l'eau (listing maintenu jusqu'à la rentrée, ajustements possibles).

Avenants visés pour envoi lundi matin ; chaque agent reçoit une réponse.

Pause méridienne

Responsabilité des collectivités (1^{er} degré : mairies ; 2nd degré : chefs d'établissement).

Pauses: 20 min obligatoires décomptées au-delà de 6h cumulées ; 45 min de repas sans charge d'élève.

AESH non seuls, regroupements limités : jusqu'à 4 élèves par AESH, profils étudiés.

Mention «pause méridienne» dans certaines notifications MDPH ancienne n'a pas de valeur juridique ; décision relève du DASEN.

Prime pause méridienne : 733 dossiers payés (2 138 000 € engagés), 229 en cours, 317 en attente ; objectif régularisation complète d'ici mi-novembre.

PIAL → PAS:

PAS = réponse rapide (≈2 mois) aux besoins éducatifs particuliers (et parfois handicap), en appui des EMAS (médico-social ARS).

AESH non gérés par les PAS : gestion RH administrative et de proximité maintenue au niveau académique.

Zones d'affectation AESH inchangées ; pas de nouveaux avenants liés à la bascule ; 28 zones historiques conservées.

Déploiement : +10 PAS (de 28 à 38) sur des zones à forte demande ; pas d'incidence déplacement AESH ; coordination renforcée (gestionnaires RH, coordonnateurs PAS, enseignants référents).

Effectifs, recrutements et primes

Départs (à date) : 4 CRPE, 2 concours police/gendarmerie, 7 retraites, 2 démissions, 5 ruptures conventionnelles, 1 licenciement ; faible turnover global.

Recrutements: 12 prévus à la rentrée; +28 recrutements projetés au 07/10 (dotation 17 ETP au 10/09).

Candidatures via Virtuo uniquement.

Subrogation contractuels : calendrier ministériel repoussé (évoqué 2029), pas de date ferme.

Conditions de travail, inclusion et communication :

Besoin accru de formation (autisme, troubles du comportement, gestes adaptés) ; plan prévu à la rentrée (enseignants et AESH), sensibilisation parents et co-construction avec associations.

Développement d'une plateforme dématérialisée pour tracer échanges et demandes AESH (traçabilité, router vers bon interlocuteur).

Formation des gestionnaires RH de proximité (ex. gestion de conflits), rappel de la dimension «RH».

Vade-mecum à mettre à jour (PAS/PIAL, temps de travail, présence, examens).

Accidents de travail : gérés par CPAM pour contractuels ; rappel des circuits.

Anthony Payet pour le SNE CSEN 974